tre politique en matière d'immigration, nous résie, nous avons parfois interdit l'entrée au pouvons contribuer infiniment au bien-être de pays à certaines personnes, par précaution. vingtaines de milliers de personnes qui ha- Je ne sais pas très bien ce qu'on peut faire bitent des pays autres que le nôtre et dont l'existence est désorganisée par suite d'événements indépendants de leur volonté.

Nous savons également que des difficultés ont surgi dans divers pays en raison de circonstances qui ne dépendent pas d'eux. Bien que notre aide à ces pays puisse prendre la forme d'une aide matérielle, nous savons que nous pouvons leur rendre service en absorbant une partie de leur population que l'on pourrait, dans les circonstances, appeler excédentaire par rapport à leurs besoins.

Nous n'avons jamais préconisé ni appuyé, monsieur le président, la politique de la porte ouverte en ce qui concerne l'immigration. Mais une de mes plus grandes appréhensions, immédiatement après la cessation des hostilités, c'était que, pour témoigner notre profonde sympathie aux malheureux, nous allions ouvrir nos portes toutes grandes pour admettre des gens de partout, sans tenir compte de leurs antécédents, de leur état de santé et le reste. Cependant, je crois que nous n'avons pas perdu la tête pendant cette période et bien que nous ayons fait venir une foule de personnes, d'autre part, je me rends compte que nous avons maintenu certains principes qui, à mon avis, sont essentiels au bien-être de notre pays.

J'ai déjà dit plus d'une fois que je voulais que les gens qui immigrent au Canada en vertu de nos règlements relatifs à l'immigration, soient tels que nous puissions être raisonnablement sûrs qu'ils puissent s'adapter à notre mode de vie. A notre avis nous devons être absolument certains qu'ils partagent le concept démocratique de l'organisation de la société. J'ai des raisons de croire que nos équipes de fonctionnaires à l'œuvre sur le continent ont eu bien soin de s'assurer que ces personnes tiennent au mode de vie démocratique et sont prêtes à s'y intégrer, à l'accepter et à l'appuyer ici au pays. Je tiens à féliciter les hauts fonctionnaires du ministère de leur effort en vue de faire en sorte que seules les personnes dont la santé est satisfaisante viennent au pays.

J'ai cependant quelques critiques à faire à ce sujet. Notre désir de faire venir ceux dont la santé est parfaite, pour ainsi dire, nous a peut-être rendus un peu injustes à l'égard de certaines personnes. Lorsqu'il s'agit de maladies contagieuses, il nous faut souvent agir avec rigueur, bien que j'aie des raisons de croire que dans des cas, par exemple où la radiographie a révélée l'existence de cicatrices résultant d'une attaque de pleu- nous insistions sur ce point, un plus grand

alors, mais il me semble, d'après les cas qui m'ont été signalés, que nous nous sommes montrés un peu injustes à l'égard de certaines personnes. Nous avons été injustes envers des personnes qui souffraient peutêtre des blessures ou des suites de la guerre. Il y aurait peut-être lieu, à mon avis, d'examiner à nouveau cet aspect. Je ne veux pas être mal compris. J'estime qu'il faut rigoureusement écarter, comme nous l'avons fait, les maladies contagieuses mais je pense qu'il conviendrait d'examiner certains de ces cas.

Je me rends pleinement compte que l'immigration ressortit au gouvernement fédéral, du moins pour ce qui est des non-britanniques. J'ai toujours été d'avis que des consultations devraient être continuellement échangées entre le ministère fédéral de l'immigration et les provinces. N'oublions pas que lorsque ces immigrants sont entrés au Canada, ce n'est pas les provinces qui ont compétence pour décider du lieu de leur établissement. Nous constatons qu'ils se grouperont souvent en grand nombre dans une province ou même dans certaine région peu étendue d'une province. Ils sont à tout le moins un fardeau temporaire, du moins pour ce qui est des écoles, des hôpitaux. Nous pourrions peutêtre examiner à nouveau cet aspect du problème; il y aurait peut-être lieu d'aider à sa solution, grâce à une assistance financière.

De toute facon, le ministère de l'Immigration ne devrait pas hésiter à consulter les provinces et à demander leur collaboration. Je pense que les provinces se montrent en cette matière fort raisonnables. Je crois que la façon de procéder que je préconise serait dans l'intérêt de nos futurs immigrants.

J'ai maintenant un mot à dire en mon nom propre.

Celui qui songe à entrer au pays devrait nettement comprendre, je crois, et nous devrions le lui dire clairement qu'il doit assumer certaines responsabilités en retour des grands avantages que nous sommes prêts à lui accorder. Je ne puis comprendre que tant de gens qui demeurent au pays vingt, trente ou quarante ans n'acquièrent la citoyenneté. Je ne formule cette observation qu'en mon propre nom, car je n'ai pas consulté mon groupe à ce sujet. Je pense qu'il y a lieu de faire savoir à ces gens qu'on s'attend qu'ils prendront des dispositions en vue d'acquérir la citoyenneté canadienne. Peut-être serais-je trop exigeant à cet égard, si j'étais chargé d'aider à tracer la ligne de conduite à suivre, toutefois, je ne fais que signaler la chose au ministre. Si